



Approbations des modifications de la COTIF

Le 13 mars 2017, la Suède a déposé son instrument d'approbation des modifications de la COTIF signé par M^{me} la ministre des affaires étrangères, Margot Wallström.

Ces modifications de la COTIF ont été adoptées par la 12^e Assemblée générale de l'OTIF en septembre 2015. Elles concernent les appendices D (RU CUV), F (RU APTU) et G (RU ATMF) de la COTIF.

Le gouvernement suédois les a approuvées le 26 janvier 2017 après avoir mené à bien les procédures de droit interne. La Suisse en avait fait de même en octobre 2016. Le Secrétariat se félicite de ces approbations.

Pour plus d'informations voir les notifications des modifications adoptées par la 12^e Assemblée générale de l'OTIF.

L'OTIF édifie un droit ferroviaire unifié pour rapprocher l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Elle déploie des outils juridiques simples et efficaces pour favoriser, améliorer et faciliter le trafic international ferroviaire.

La Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) est le texte fondamental de l'OTIF. La COTIF permet d'étendre l'interopérabilité juridique, d'améliorer l'interopérabilité technique et de contribuer au développement du transport multimodal.